

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 novembre 2019 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire. Absente et excusée : Séverine COUZON.

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 10/09/2019 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	WIART-LAURENT Brigitte (maison) Entreprise THOMAS (terrain) Consorts CHAPUIS (maison) SABOT Claude et BOUCHY Yvonne (maison)
Déclarations préalables accordées ou tacites	DI BISCEGLIE Dominique : piscine BAHOUGNE Jean-Paul : abri de jardin PERRET Suzanne : changement de destination d'un local SAS CHOUZY PAGNON : installation panneaux photovoltaïques
Déclarations préalables en cours	BERGER Christophe : abri de voitures
Permis accordés ou tacites	BEAUREGARD Jean-Pierre : maison individuelle SIEMBIDA Bruno : construction d'un garage PINEYE Florian : auvent
Permis en cours	/

REFLEXION SUR LE DEVENIR DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « DEYME » :

Une réflexion a été engagée sur le devenir de la friche industrielle « Deyme », l'alternative étant la suivante :

- soit la réhabilitation, avec comme projet de créer des locaux associatifs et/ou commerciaux, ou bien un parking pour abri camping-car ou encore un local technique.
- soit la démolition complète du bâtiment qui se trouve aujourd'hui au milieu d'une zone pavillonnaire.

Considérant les arguments suivants :

- coût de la réhabilitation trop élevé pour les finances de la Commune (environ 520.000 €), car le bâtiment est très endommagé (les orages de grêle subis en juillet ont encore accentué les dégradations)
- la partie de la bâtisse qui revêtait un certain cachet par son caractère ancien (sheds, pierres...) est peu visible et surtout en trop mauvais état pour être sauvegardée

Le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour et 1 abstention), approuve le projet de démolition de la friche industrielle « Deyme » et autorise le Maire à engager une procédure de consultation (MAPA).

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR DEMOLITION FRICHE INDUSTRIELLE « DEYME » :

Dans le cadre des projets d'investissements 2017-2019, une aide de la Région à hauteur de 60.000 €, au titre de contrat ambition Région signé avec la CCFE, était réservée pour le projet de réhabilitation de la friche industrielle « Deyme ».

Considérant le changement de projet (démolition et non réhabilitation), le Conseil décide de demander à la Région le report de la subvention sur le nouveau projet dont le coût est estimé à 171.000 € HT, et décide de solliciter une aide supérieure au montant initial, soit 75.000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES ENVELOPPES DE SOLIDARITE

Le Conseil décide de solliciter une subvention auprès du Département, au titre d'une enveloppe complémentaire de solidarité 2019, pour les opérations suivantes :

- Fourniture et pose de signalétique directionnelle communale
- Remplacement d'une porte de la Mairie
- Remplacement de moteurs de cloches de l'église

Le coût total hors taxes de ces trois opérations est estimé à 12.451,72 € et la subvention attendue de 7.000 € (plafond).

TRAVAUX DE POSE DE PRISES D'ILLUMINATIONS

Le Conseil décide de faire réaliser par le SIEL, des travaux de pose de prises d'illuminations – ces travaux auront lieu en décembre.

Par transfert de compétence, c'est le SIEL qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux et qui perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Le SIEL demande à la commune une participation égale au montant des travaux, subventions déduites ;

Pour ces prochains travaux de pose de prises d'illuminations, l'estimation prévisionnelle de la participation de la collectivité s'élève à 1.407 €, soit 71% du montant des travaux.

REVISION TARIFS REDEVANCES ASSAINISSEMENT

Pour rappel, la commune a confié à l'entreprise SUEZ, la facturation des redevances d'assainissement. La redevance comprend une part fixe et une part proportionnelle à la consommation d'eau.

Les tarifs en vigueur depuis le 01/12/2018, sont les suivants :

Prime fixe annuelle : 38,00 € et Consommation : 0,92 € le M3.

Pour les foyers non raccordés au réseau d'eau, un forfait de 30M³ par personne est appliqué.

Le Conseil décide de ne pas appliquer d'augmentation pour la nouvelle période à venir (01.12.2019 au 30.11.2020).

CONVENTION AVEC LE SIEL-TE LOIRE POUR GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT ENERGIES

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a adhéré en 2014 au groupement d'achat d'énergie (électricité + gaz), proposé par le SIEL et a signé à cet effet une convention.

Le SIEL-TE Loire propose une nouvelle convention d'adhésion au groupement d'achat actuel prévoyant un élargissement à toutes les énergies ainsi qu'à tout organisme public du département.

Le Conseil approuve cette nouvelle convention.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 2019-2022

Pour ses activités en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse, la collectivité bénéficie d'aides financières de la CAF et de la MSA, par le biais d'un Contrat Enfance Jeunesse. Le dernier contrat, à échelle intercommunale est arrivé à son terme le 31.12.2018. Un nouveau contrat est proposé pour une durée de 4 ans (2019-2022) ; après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, le Conseil valide le renouvellement du contrat enfance Jeunesse pour la période 2019-2022 et autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement.

A noter que pour la commune de Rozier, le projet Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 porte sur les prestations suivantes : accueil de loisirs et garderie péri-scolaire.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX POUR LES RESTOS DU COEUR :

Le Conseil approuve le projet d'ouverture d'un lieu d'accueil « Restos du Cœur » sur la commune, géré par des bénévoles. La salle Jeanne D'Arc sera mise à leur disposition gratuitement pour recevoir le public lors de permanences ; celles-ci auront lieu une fois par semaine en période hivernale et une fois tous les quinze jours, en dehors de cette période. Le Conseil approuve la convention de mise à disposition gratuite de locaux à intervenir.

CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE 2020

Pour rappel, la commune a confié en 2019 la prise en charge et le transport des chiens trouvés en état de divagation sur le territoire de la commune à la pension familiale animale et fourrière du Domaine des Mûriers, de St-Etienne Le Molard.

Le Conseil décide de conventionner à nouveau avec ce prestataire pour l'année 2020 ; le montant forfaitaire annuel reste inchangé, soit 0.44 € par habitant.

TRANSFERT SCENE MOBILE DE LA CCFE – APPROBATION REGLEMENT ET CONTRAT DE LOCATION POUR MISE A DISPOSITION AUX ASSOCIATIONS

Pour rappel, la Communauté de Communes des Collines du Matin (CCCM) avait fait l'achat en 2006, d'une scène mobile, qu'elle mettait à disposition des associations des huit communes de son territoire. Depuis cette date, la scène mobile est entreposée dans les locaux de la Commune de Rozier en Donzy et cette dernière assure le lien avec les associations emprunteuses (rendez-vous, contrôle au départ et au retour...). Lors de la fusion des communautés de communes en 2017, la Communauté de Communes de Forez-Est (CCFE), a récupéré, la propriété de cet équipement et sa gestion administrative (réservations, planning,),.

Ne souhaitant pas conserver cette « compétence », la CCFE a proposé de transférer gracieusement l'équipement à la commune de Rozier en Donzy, qui en aura ainsi la gestion complète.

Le Conseil approuve le transfert, à titre gracieux, de la scène mobile de la CCFE ainsi que le règlement et le contrat de location, définissant les modalités pratiques de mise à disposition de l'équipement aux communes et associations de la Communauté de Communes de Forez-Est.

DEMANDE D'OCCUPATION DE VOIRIE POUR FOOD TRUCK

Une demande d'occupation de voirie a été déposée en Mairie, pour l'installation d'un food-truck, sur la Place du Marché, les dimanches soir. Pour ne pas faire concurrence au bar tabac qui est ouvert ce jour, le Conseil décide par 10 voix contre et 3 abstentions de ne pas accepter l'installation de cette activité ce jour là, mais propose en remplacement une installation les lundi ou mardi soir.

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes de Forez-Est et précise que ce rapport est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est (www.forez-est.fr). Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION « LAS CHICAS AL PERU » DANS LE CADRE D'UN SATGE HUMANITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de la part de Mlle Manon SABY, jeune Roziéroise, en école d'infirmières, pour le financement d'un stage humanitaire de 6 semaines au Pérou, par le biais de l'association « Las chicas Al Peru ». Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention présentant les actions qui seront menées sur le terrain et le plan de financement de l'opération, le Conseil décide, à la majorité, d'allouer la somme de 150 € pour ce projet.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE SUR BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil approuve une décision modificative budgétaire de type ouverture de crédits sur le budget lotissement (+ 50.000 € aussi bien en dépenses qu'en recettes).

VENTE REMORQUE D'OCCASION

La remorque d'occasion que vient d'acheter la commune au prix de 2.600 € ne convient pas pour le transport de la mini-pelle car son poids total autorisé en charge est insuffisant. Une annonce a été publiée pour la revente de ce matériel et une proposition d'achat au prix de 2.350 € est parvenue en Mairie.

Le Conseil approuve la vente de la remorque et les conditions financières.

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS :

Voirie : Le demande de subvention auprès du Département, pour le programme des travaux 2020, devra être déposée avant le 31/12/2019.

CCAS : le repas annuel a eu lieu le 28 septembre, salle de l'Amicale Laique et le spectacle au scarabée le 16 octobre, à l'occasion de la semaine bleue.

Manifestations :

- organisation des festivités du 8 décembre, avec le concours des associations, tous les bénéfices seront reversés au profit du téléthon
- vœux du Maire, le 4 janvier 2020.
- Ste Barbe, le 14 décembre, à 18H30 (caserne des pompiers)

Sport : Foot : la commune de Civens a voté pour la sortie du club mais accepte d'apporter 1.500 € de subvention encore pour une année.

CME : collecte jeux et jouets au profit de l'association Emmaüs, le 16 novembre – installation des hôtels à insectes, place du marché et au jardin public

Club des Jeunes : lors de la dernière AG, l'ensemble du bureau a démissionné et il n'y a pas eu d'élections pour un nouveau bureau. La commission prévoit une réunion le 16 novembre pour tenter la remise en route du club.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 11 décembre 2019 à 20 Heures